

UN BUDGET MARQUÉ PAR UN EXCÉDENT DE CHARGES CONTENU

Contexte économique et énergétique

Le budget 2024 est élaboré dans un contexte inflationniste qui induit une hausse des taux d'intérêts. Les emprunts de la Ville deviennent ainsi plus chers et les coûts de construction, par exemple, sont aussi à la hausse. De plus, de par la volonté de la Municipalité de ne pas diminuer le salaire réel et de maintenir ainsi le pouvoir d'achat de ses collaboratrices et collaborateurs, une indexation des salaires est prévue.

La crise énergétique avait déjà marqué le budget 2023 dans lequel il avait été tenu compte d'un surcoût du prix de l'électricité. Ce surcoût s'étant révélé moins important que prévu, le budget 2024 présente une baisse de cette charge pour la Ville. Par contre, la hausse du prix d'achat du gaz et la volonté de la Municipalité d'accélérer la transition énergétique impacte négativement le budget 2024.

Gestion rigoureuse des charges maîtrisables

La mise en place d'un nouveau processus budgétaire en 2022 a permis de différencier les charges maîtrisables telles que nommées usuellement dans les comptes (natures 30: personnel, 31: biens, services et marchandises, et 32: intérêts passifs) des charges maîtrisables effectives (sur lesquelles l'Administration a effectivement un levier). Ainsi, suite à l'introduction de ce nouveau processus, seules CHF 111'000 de nouvelles charges maîtrisables effectives ont été validées pour 2024.

Développement de prestations intercommunales

Par rapport au budget 2023, l'offre plus étendue des transports publics et, entre autres, la création de nouvelles places d'accueil, conjuguées à l'augmentation de la population morgienne, accroissent les charges intercommunales. Néanmoins, ces charges sont partiellement compensées par un retour péréquatif plus important qu'en 2023.

Marge d'autofinancement en baisse

Bien que les recettes d'impôts soient en hausse et les charges péréquatives en recul, la marge d'autofinancement baisse (-CHF 1.0 million) pour s'élever à CHF 1.1 million. Ceci est principalement dû à la hausse des charges de personnel ou encore à une diminution de la consommation de gaz par les clients de la Ville.

Résultat

- 10.3 millions

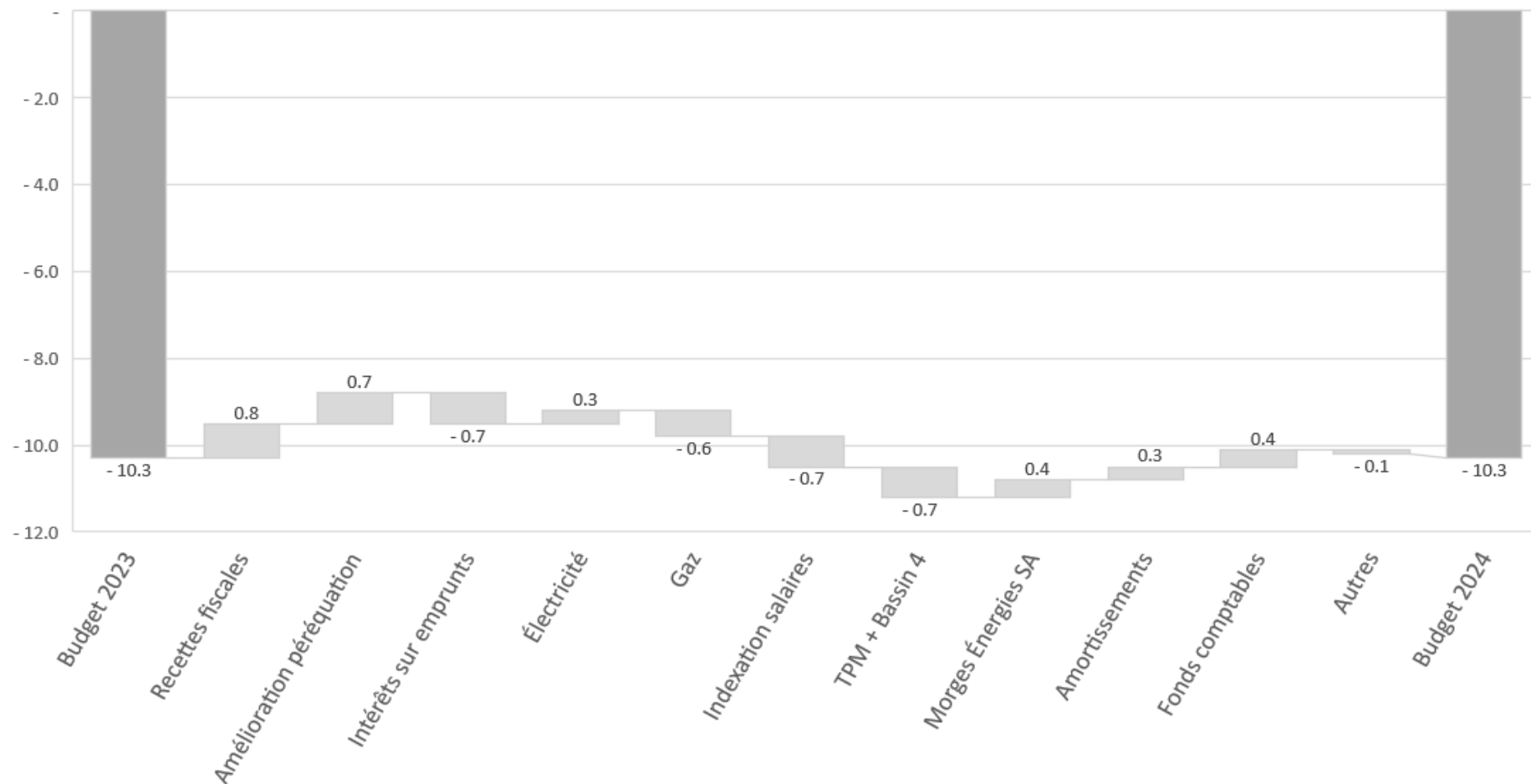
1 BUDGET 2024 EN RÉSUMÉ

Dans un contexte d'incertitudes conjoncturelles, le budget 2024 est stable par rapport au budget 2023. Ainsi, avec un taux d'imposition de 67.0 points, le résultat budgétaire 2024 présente un excédent de charges de CHF 10.3 millions.

Charges et revenus	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	154 833 426	158 054 774	161 133 900	150 840 350	166 073 400	155 767 200
Déficit en CHF				10 293 550		10 306 200
Excédent en CHF	3 221 348					
Déficit en %				6.4%		6.2%
Excédent en %	2.0%					

Le graphique ci-dessous reprend les éléments significatifs qui expliquent l'écart entre le résultat des budgets 2023 et 2024.

Budget 2024 vs Budget 2023 : Variations (en millions de CHF)



Revenus

155.8 millions**+ 3.3%****2 ANALYSE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT**

Les revenus affichent une augmentation par rapport au budget 2023. Selon les estimations, ils totalisent CHF 155.8 millions, soit une augmentation de CHF 4.9 millions (+3.3%). Cette progression est marquée par l'augmentation des participations et remboursements de collectivités publiques, ainsi que des recettes de taxes, émoluments et produits de ventes.

Ci-dessous est présenté le budget des revenus par nature et les explications sur son évolution par rapport au budget 2023 :

Revenus par nature	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
40 Impôts	71 393 068	68 727 000	69 107 000	-2 286 068	-3.2%	380 000	0.6%
41 Patentes, concessions	598 688	566 000	580 000	-18 688	-3.1%	14 000	2.5%
42 Revenus du patrimoine	12 219 113	11 890 800	12 330 700	111 587	0.9%	439 900	3.7%
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	29 911 218	34 219 950	34 826 800	4 915 582	16.4%	606 850	1.8%
44 Parts recettes cant. sans affectation	1 775 638	1 335 000	1 715 200	-60 438	-3.4%	380 200	28.5%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	31 284 715	25 737 150	27 839 950	-3 444 765	-11.0%	2 102 800	8.2%
46 Autres prestations et subventions	1 305 257	1 588 350	1 723 350	418 093	32.0%	135 000	8.5%
48 Prélèvements s/fonds et financements spéciaux	5 628 213	2 739 900	3 234 950	-2 393 263	-42.5%	495 050	18.1%
49 Imputations internes	3 938 864	4 036 200	4 409 250	470 386	11.9%	373 050	9.2%
Total revenus	158 054 774	150 840 350	155 767 200	-2 287 574	-1.4%	4 926 850	3.3%

Impôts

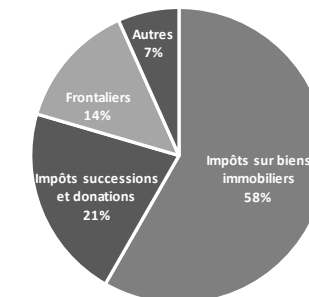
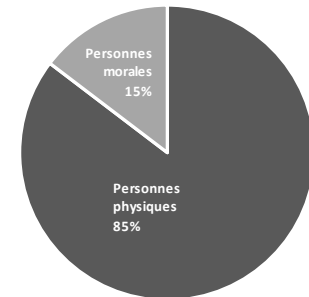
71.5 millions**+ 1.1%****2.1 Impôts**

Le budget 2024 prévoit une augmentation des recettes fiscales principalement due à l'augmentation des revenus liés aux travailleuses et travailleurs frontaliers, ainsi qu'aux impôts sur les biens immobiliers. Les prévisions d'impôts ont été effectuées avec un maintien du coefficient communal à 67.0 points.

Le tableau suivant présente les prévisions des recettes fiscales de la Ville de Morges pour le budget 2024 par genre d'impôts :

Recettes fiscales liées au taux	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Taux d'imposition (%)	67.0	67.0	67.0	67.0				
Revenu personnes physiques	36 138 678	39 870 695	40 800 000	40 800 000	929 305	2.3%	-	0.0%
Fortune personnes physiques	5 889 288	6 477 261	6 426 000	6 370 000	-107 261	-1.7%	-56 000	-0.9%
A la source	2 165 279	2 400 216	1 792 000	1 992 000	-408 216	-17.0%	200 000	11.2%
Dû par les étrangers sans activité	430 499	266 429	435 000	435 000	168 571	63.3%	-	0.0%
Bénéfice personnes morales	18 857 159	12 073 829	8 270 000	8 018 000	-4 055 829	-33.6%	-252 000	-3.0%
Capital personnes morales	524 719	-153 043	490 000	490 000	643 043	-420.2%	-	0.0%
Recettes fiscales selon taux	64 005 621	60 935 387	58 213 000	58 105 000	-2 830 387	-4.6%	-108 000	-0.2%
Impôt par point	955 308	909 483	868 851	867 239	-42 245	-4.6%	-1 612	-0.2%
Habitants au 31.12	16 991	17 822	17 700	17 990	168	0.9%	290	1.6%
Impôt par point et habitant	56.2	51.0	49.1	48.2	-2.82	-5.5%	-0.88	-1.8%

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Impôts sur biens immobiliers	6 526 478	7 227 765	7 500 000	7 820 000	592 235	8.2%	320 000	4.3%
Impôts sur successions et donations	2 837 590	2 935 541	2 800 000	2 850 000	-85 541	-2.9%	50 000	1.8%
Frontaliers	1 327 117	1 601 890	1 350 000	1 850 000	248 110	15.5%	500 000	37.0%
Autres impôts non liés au taux	671 609	1 768 533	887 000	897 000	-871 533	-49.3%	10 000	1.1%
Impôts conjoncturels	11 362 794	13 533 729	12 537 000	13 417 000	-116 729	-0.9%	880 000	7.0%
Total des impôts	75 368 414	74 469 116	70 750 000	71 522 000	-2 947 116	-4.0%	772 000	1.1%



Les recettes fiscales des **personnes physiques** n'augmentent que très légèrement (+CHF 0.1 million). La légère baisse de l'impôt sur la fortune est compensée par une hausse de l'impôt à la source, reflétant la tendance à la hausse constatée dans les comptes 2022.

Les rentrées fiscales des **personnes morales** sont en baisse (-CHF 0.3 million) suite à une baisse du revenu sur l'impôt sur le bénéfice (hors rattrapages fiscaux).

Les **impôts conjoncturels** sont, par contre, en augmentation par rapport au budget 2023. L'impôt sur les frontaliers (+CHF 0.5 million) est revu à la hausse pour refléter l'évolution constatée dans les comptes 2022. L'impôt sur les gains immobiliers (+CHF 0.3 million) est également relevé pour refléter l'évolution de ces 5 dernières années.

2.2 Revenus du patrimoine

Revenus par nature	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024		Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
42 Revenus du patrimoine	12 219 113	11 890 800	12 330 700	7.9%	111 587	0.9%	439 900	3.7%

Ce chapitre présente les revenus provenant du patrimoine bâti de la Ville de Morges, notamment les écoles, les immeubles commerciaux et d'habitation. Ces revenus progressent de CHF 0.4 million principalement en raison d'une augmentation des revenus de loyer perçus auprès de l'ASIME (+CHF 0.3 million).

2.3 Taxes, émoluments, produits des ventes

Revenus par nature	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024		Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	29 911 218	34 219 950	34 826 800	22.4%	4 915 582	16.4%	606 850	1.8%

Ce chapitre réunit les produits des ventes liées aux prestations des centres de vie infantine, la billetterie du théâtre, la vente de gaz, la refacturation à Morges Énergies SA, ainsi que diverses taxes et émoluments. Le budget 2024 montre une augmentation de CHF 0.6 million. Les éléments principaux sont :

- la refacturation du personnel et des coûts de constitution à Morges Énergies SA (+CHF 0.7 million) ;
- l'augmentation du prix de vente du gaz (+CHF 0.2 million) ;
- la hausse des participations à des frais de pension dans les centres de vie infantine (+CHF 0.2 million) ;
- la baisse des revenus de la billetterie du théâtre (-CHF 0.3 million) ;
- l'interruption de la vente des cartes journalières CFF (-CHF 0.1 million) ;
- la mise en place d'un système de carte à prépaiement au restaurant scolaire de Beausobre (-CHF 0.2 million).

2.4 Participations et remboursements de collectivités publiques

Revenus par nature	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024		Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	31 284 715	25 737 150	27 839 950	17.9%	-3 444 765	-11.0%	2 102 800	8.2%

Ce chapitre regroupe des participations et remboursements de diverses collectivités publiques, telles que les participations aux charges des centres de vie infantine ou le financement du centre de formation en informatique Institut Morges Formation, ainsi que le retour du fonds de péréquation et la prise en charge du dépassement des dépenses thématiques par le Canton. Ce sont ces deux dernières composantes qui expliquent majoritairement la hausse du budget 2024 par rapport au budget 2023, respectivement pour CHF 0.6 million et CHF 0.7 million. En outre, la participation aux charges des centres de vie infantine présente une hausse de CHF 0.5 million et les tâches contractuelles provenant de la PRM représentent une hausse de CHF 0.4 million.

Charges

166.1 millions**+ 3.1%****3 ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Le budget des charges de fonctionnement s'élève à CHF 166.1 millions, en augmentation de 3.1% par rapport au budget 2023. L'évolution des charges non maîtrisables (+1.9%) est inférieure à celle des charges maîtrisables* (+4.4%). Ces variations sont principalement justifiées par l'augmentation des charges de personnel et le prix d'achat du gaz.

Ci-dessous est présenté le budget des charges par nature et les explications sur l'évolution par rapport au budget 2023 :

Charges par nature	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024		Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	36 477 344	38 884 000	40 253 150	24.2%	3 775 806	10.4%	1 369 150	3.5%		
31 Biens, services et marchandises*	26 037 101	34 795 500	35 977 650	21.7%	9 940 549	38.2%	1 182 150	3.4%		
32 Intérêts passifs*	573 986	827 700	1 527 000	0.9%	953 014	166.0%	699 300	84.5%		
33 Amortissements	13 036 988	10 731 400	10 458 250	6.3%	-2 578 738	-19.8%	-273 150	-2.5%		
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	57 918 737	56 325 550	57 249 000	34.5%	-669 737	-1.2%	923 450	1.6%		
36 Aides et subventions	10 782 732	11 166 550	12 001 350	7.2%	1 218 618	11.3%	834 800	7.5%		
38 Attributions fonds/financements spéciaux	6 067 674	4 367 000	4 197 750	2.5%	-1 869 924	-30.8%	-169 250	-3.9%		
39 Imputations internes	3 938 864	4 036 200	4 409 250	2.7%	470 386	11.9%	373 050	9.2%		
Total charges	154 833 426	161 133 900	166 073 400	100.0%	11 239 974	7.3%	4 939 500	3.1%		

* charges maîtrisables théoriques

3.1 Charges de personnel

Charges par nature	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024		Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
*charges maîtrisables										
30 Autorités et personnel*	36 477 344	38 884 000	40 253 150	24.2%	3 775 806	10.4%	1 369 150	3.5%		

Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales (y c. la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions) ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités.

La Municipalité a examiné les demandes de nouveaux postes et a procédé à des arbitrages. Elle a tenu compte des besoins des services pour mener à bien ses tâches publiques et projets communaux. Ainsi, elle a accordé 6.5 EPT supplémentaires (ce qui représente 18 employé-e-s). L'évolution des effectifs du personnel communal avec la justification des nouveaux postes est présentée dans le prochain chapitre du fascicule.

Les charges salariales augmentent de CHF 1.4 million, principalement dû aux éléments suivants : l'indexation des salaires (+CHF 0.7 million), les nouveaux postes intégrés par voie budgétaire (+CHF 0.7 million), l'augmentation de la LPP (+CHF 0.2 million), l'évolution salariale ordinaire (+CHF 0.3 million), la correction budgétaire des charges salariales (-CHF 0.5 million). Ainsi, les charges liées au personnel s'élèvent à CHF 40.3 millions et représentent 24.2% du total des charges.

3.2 Autres charges maîtrisables

Charges par nature	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024		Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
*charges maîtrisables										
31 Biens, services et marchandises*	26 037 101		34 795 500		35 977 650	21.7%	9 940 549	38.2%	1 182 150	3.4%

Ce chapitre connaît une progression de CHF 1.2 million (+3.4%), dont l'élément principal est l'achat de gaz (CHF 1.1 million).

Charges par nature	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024		Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
*charges maîtrisables										
32 Intérêts passifs*	573 986		827 700		1 527 000	0.9%	953 014	166.0%	699 300	84.5%

Les investissements prévus en 2024 devront être financés en grande partie par de nouveaux emprunts. La situation économique ne permet plus de prévoir des taux faibles. Le relèvement du taux directeur induit une hausse des intérêts passifs.

3.3 Amortissements

Charges par nature	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024		Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
33 Amortissements	13 036 988		10 731 400		10 458 250	6.3%	-2 578 738	-19.8%	-273 150	-2.5%

La charge d'amortissement présente une légère baisse par rapport au niveau de l'année 2023 car les amortissements des nouveaux projets réalisés récemment sont compensés par certains projets antérieurs étant arrivés à la fin de leur durée d'utilisation définie. L'état présenté tient compte des préavis votés par le Conseil communal jusqu'au 30 juin 2023.

3.4 Remboursements, subventions et participations à des collectivités – en attente des chiffres du Canton

Charges par nature	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024		Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	57 918 737		56 325 550		57 249 000	34.5%	-669 737	-1.2%	923 450	1.6%

Ce chapitre englobe principalement des charges dites non maîtrisables, en d'autres termes, celles sur lesquelles il est difficile d'exercer un véritable contrôle. L'alimentation du fonds de la péréquation directe, la facture policière et la participation à la cohésion sociale augmentent d'un total de CHF 0.5 million. La participation aux associations intercommunales augmente également de CHF 0.4 million. Avec un coût total de CHF 57.2 millions, ces charges représentent 34.5% des charges de fonctionnement de la Ville.

4 PARTICIPATION À LA COHÉSION SOCIALE ET PÉRÉQUATION DIRECTE

Péréquations

18.6 millions

-3.8%

Les charges définitives de la participation à la cohésion sociale et de la péréquation directe ne sont pas connues au moment de l'élaboration du budget. Cependant, nous avons estimé nos participations en tenant compte de l'évolution de nos recettes fiscales. Le décompte définitif n'interviendra que dans le courant de l'année 2024.

Péréquations	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Péréquation intercommunale							
Alimentation du fonds	18 833 530	18 184 350	18 425 700	-407 830	-2.2%	241 350	1.3%
Retour du fonds	-12 837 124	-12 947 500	-13 551 150	-714 026	5.6%	-603 650	4.7%
Dépenses thématiques	-1 413 999	-3 133 550	-3 811 050	-2 397 051	169.5%	-677 500	21.6%
Décompte année antérieure de la péréquation intercommunale	-1 778 093	0	0	1 778 093	-100.0%	0	
Coût net de la péréquation intercommunale	2 804 314	2 103 300	1 063 500	-1 740 814	-82.8%	-1 039 800	-49.4%
Réforme policière	1 157 209	1 116 950	1 174 300	17 091	1.5%	57 350	5.1%
Décompte année antérieure de la réforme policière	-110 572	0	0	110 572	-100.0%	0	
Participation à la cohésion sociale	16 718 973	16 150 550	16 404 800	-314 173	-1.9%	254 250	1.6%
Décompte année antérieure de la participation à la cohésion sociale	-4 026 848	0	0	4 026 848	-100.0%	0	
Coût net des péréquations	16 543 076	19 370 800	18 642 600	2 099 524	12.7%	-728 200	-3.8%

La baisse du coût net des péréquations s'explique par le retour du fonds de péréquation directe (couche population) et par le retour sur les dépenses thématiques induites par la hausse des dépenses des transports publics, voir le chapitre 5.1 « Aides et subventions » de ce document.

5 ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

La Commune participe à diverses associations intercommunales pour un montant total porté au budget de CHF 19.4 millions, soit une augmentation de CHF 0.4 million par rapport à 2023.

Le descriptif des associations intercommunales se trouve dans le glossaire en fin de fascicule, seules les variations sont commentées dans ce préavis.

Participations à des associations intercommunales	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Réseau d'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	4 195 765	3 885 000	4 187 000	-8 765	-0.2%	302 000	7.8%
Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	6 932 499	7 000 000	7 000 000	67 501	1.0%	0	0.0%
Police Région Morges (PRM)	4 875 229	5 309 300	5 596 200	720 971	14.8%	286 900	5.4%
Fondation de la Côte (coûts AVASAD)	0	0	0	0		0	
Epuration Région Morges (ERM)	1 249 246	1 403 100	1 621 400	372 154	29.8%	218 300	15.6%
SIS MORGET	531 769	596 500	593 850	62 081	11.7%	-2 650	-0.4%
Agences d'assurances sociales (ARASMAC)	0	438 350	0	0		-438 350	-100.0%
Protection Civile (PCi)	344 080	383 250	390 400	46 320	13.5%	7 150	1.9%
Total	18 128 588	19 015 500	19 388 850	1 260 262	7.0%	373 350	2.0%

Police Région Morges (PRM)

La part morgienne du budget de la PRM pour 2024 présente un résultat de CHF 5'596'200, en augmentation de CHF 286'900 par rapport au budget 2023. Cette augmentation provient des traitements (engagement d'un-e aspirant-e policier-ère supplémentaire, compensation du renchérissement et formation), ainsi que des cotisations (assurances et LPP).

La participation de la Ville de Morges à la facture globale de la PRM est en hausse à 66.56% (65.75% en 2023) en raison de l'augmentation de la population.

Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA)

Le budget 2024 présente un ajustement à la hausse de la participation de la Ville au réseau AJEMA en raison de l'augmentation du nombre de structures d'accueil dès août 2023 et du nombre d'heures pour la Ville de Morges.

Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)

Les montants au budget des associations intercommunales ne sont pas toujours connus au moment de l'établissement du budget de la Ville de Morges. La contribution 2024 est stable par rapport à 2023.

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)

La participation à l'ERM augmente suite à différents facteurs, dont une augmentation du prix de l'électricité qui a été sous-estimée lors de l'établissement du budget 2023, une adaptation des installations et acquisitions de matériel en prévision d'une pénurie énergétique, ainsi qu'une attribution au fonds de renouvellement du réseau en raison des importants chantiers en cours.

Agence d'assurance sociale (ARASMAC)

Le montant indiqué dans le budget 2023 est erroné car cette participation est prise en charge par le Canton depuis 2022.

5.1 Aides et subventions

Charges par nature	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024		Diff. B2024 / C2022		Diff. B2024 / B2023	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
36 Aides et subventions	10 782 732	11 166 550	12 001 350	7.2%	1 218 618	11.3%	834 800	7.5%

Ce chapitre réunit les dépenses liées à différentes politiques publiques de la Ville, telles que la culture et le sport, la santé publique ou encore la mobilité et l'énergie. Le tableau ci-dessus montre une augmentation de 7.5% du coût total par rapport au budget 2023, due principalement à l'augmentation du coût des transports publics (CHF 0.7 million), ainsi qu'à une légère augmentation des subventions liées au fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement, comprenant également une sensibilisation de la population à ce sujet (CHF 0.1 million).

La hausse des dépenses liées aux transports publics a un impact positif sur les retours des dépenses thématiques, tel que présenté dans le chapitre 4 « Participation à la cohésion sociale et péréquation directe » de ce document.

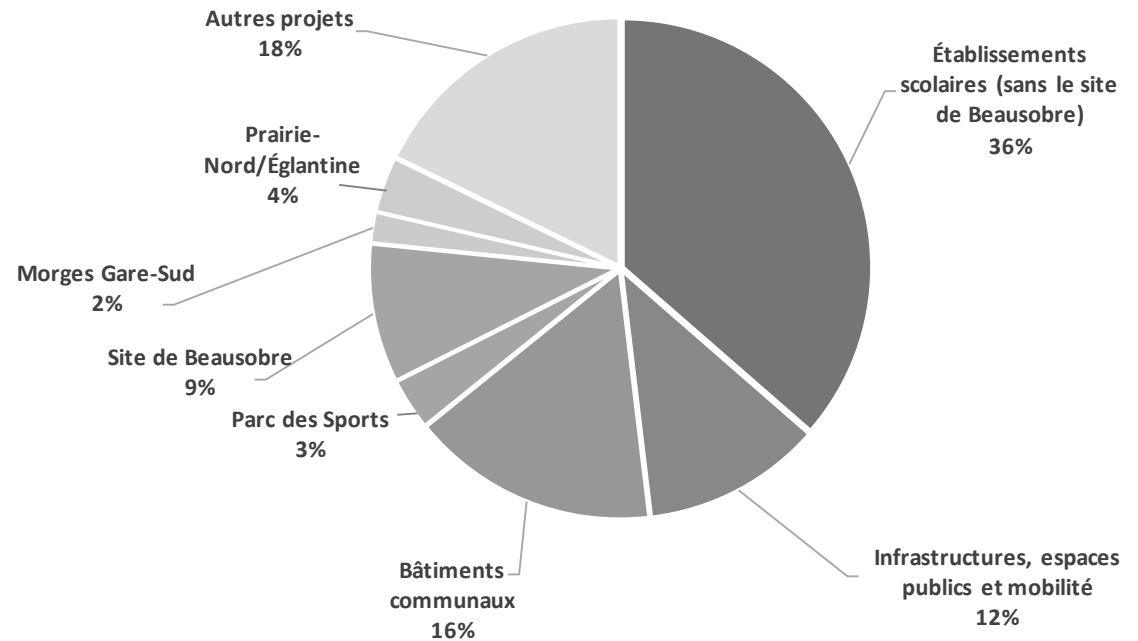
Investissements
35.8 millions

6 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PLANIFIÉES

Le développement de la Ville de Morges se poursuit et plusieurs grands projets sont déjà engagés. Les dépenses d'investissement déjà votées, ou en cours de votation, représentent un montant de CHF 31.1 millions en 2024. La Municipalité prévoit des dépenses relatives aux préavis non encore déposés de CHF 4.7 millions en 2024, soit un total de dépenses d'investissement de CHF 35.8 millions.

Le tableau suivant résume les dépenses d'investissement prévues pour 2024 :

Dépenses d'investissement CHF	Budget 2024
Établissements scolaires (sans le site de Beausobre)	13 053 981
Infrastructures, espaces publics et mobilité	4 188 779
Bâtiments communaux	5 762 900
Parc des Sports	1 207 625
Site de Beausobre	3 242 193
Morges Gare-Sud	720 859
Prairie-Nord/Églantine	1 300 000
Autres projets	6 364 742
Total	35 841 079



Autofinancement
1.1 million
- 46%

Pour le détail, se référer aux pages du fascicule relatives aux dépenses d'investissement.

Malgré l'augmentation des rentrées fiscales et la hausse des retours sur la péréquation, la progression de la marge d'autofinancement est à la baisse. Celle-ci devrait passer de CHF 2.1 millions en 2023 à CHF 1.1 million en 2024.

7 CONCLUSION

Une inflation pas encore jugulée, des taux d'intérêt en hausse et une participation plus élevée aux associations et ententes intercommunales sont autant d'éléments qui pèsent sur le budget 2024. Comme l'année précédente, la Municipalité s'engage à rester un employeur attractif et à compenser la perte de pouvoir d'achat de ses collaboratrices et collaborateurs. Des investissements élevés mais nécessaires permettront également aux habitantes et habitants de bénéficier de places d'accueil supplémentaires, de nouvelles salles de classes, d'une salle de gymnastique supplémentaire, d'espaces publics plus conviviaux et de transports publics performants. La Ville de Morges poursuit également son ambitieuse stratégie énergétique afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour 2035. En corollaire, le fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable tournera à plein régime afin de soutenir toutes les actrices et tous les acteurs de la société civile engagés dans la transition énergétique.

Persuadée que seules des finances saines peuvent permettre d'investir pour l'avenir, la Municipalité poursuivra sa gestion rigoureuse des charges effectivement maîtrisables en ciblant et priorisant les dépenses urgentes et indispensables. Cette judicieuse priorisation a d'ailleurs permis d'établir un résultat budgétaire similaire à l'année dernière, malgré les vents contraires. Enfin, le projet de nouvelle péréquation intercommunale vaudoise pourrait également contribuer à la dissipation partielle des nuages dans le ciel des finances morgiennes à partir de 2025.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2024 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2024 présentant un excédent de charges de CHF 10'306'200;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 septembre 2023.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



Mélanie Weiss Giancarlo Stella



Finances, économie, informatique et
population
le municipal



David Guarna